

Fiche d'inscription 2026-2027

Ateliers d'arts plastiques

1 – Ateliers *cochez l'atelier souhaité*

Adultes : lundi de 18h à 20h

8/12 ans : mercredi 15h30-17h

12/16 ans : mercredi de 17h30 à 19h30

Début des ateliers : Lundi 14 et mercredi 16 septembre 2026

2 – Renseignements

Nom et prénom : _____

Date de naissance (*pour les mineurs*) : _____

Nom du responsable légal (*pour les mineurs*) : _____

autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel après l'atelier :

Seul

Accompagné de (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Mail : _____

Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les activités du Centre Culturel Lucie-Aubrac par mailing oui non

Par quel moyen voulez-vous recevoir les informations concernant les ateliers au cours de l'année ? *cochez le moyen souhaité*

Uniquement par mail

Uniquement par courrier

Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (*ex: précautions médicales, allergies...*):

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), M ou Mme _____

autorise la publication sur le site de la ville ou dans la presse locale de photo de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des Ateliers d'Arts Plastiques

oui

non

Accepte que les informations personnelles transmises au moment de l'inscription soient traitées par la ville de Trignac (Service Culture et Patrimoine) pour établir ses statistiques annuelles et justifier de l'application des tarifs. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement à l'issue de l'année en cours ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Obligatoire (merci de cocher la case après lecture)**

Fait à _____, **le** _____ **Signature :**

3 - Tarif *partie réservée au Service Culture et Patrimoine*

Quotient déterminé sur présentation de l'avis d'impôt 2026 sur le revenu de l'année 2025 : _____

Date d'inscription : _____ **Montant à régler pour 2026-2027** : _____ €



Conditions générales de fonctionnement

Ateliers d'arts plastiques

La pratique des arts plastiques repose sur la découverte, le plaisir de créer à partir de techniques variées et l'acquisition d'une culture artistique. L'approche est basée sur l'envie de pratiquer et d'améliorer les techniques (gouache, acrylique, pastel, fusain, modelage...).

1 – Les ateliers se déroulent de septembre à juin, hors vacances scolaires. Pour toute nouvelle inscription, le 1^{er} atelier est un cours d'essai.

2 - Les tarifs sont fixés par délibération au conseil municipal (DEL_20230628_17 du 28/06/2023) :

Quotient < 600 : 50 €

Quotient de 601 à 800 : 100 €

Quotient de 801 à 1 000 : 130 €

Quotient de 1001 à 1 200 : 160 €

Quotient > 1 201 et Hors commune : 200 €

Une réduction de 10% est accordée à chaque nouvelle inscription dans une même famille.

Le Quotient est déterminé sur présentation d'une copie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Le quotient familial de la CAF ne sera pas pris en compte. Pour les trignacais qui ne souhaitent pas présenter leur dernier avis d'imposition, le tarif le plus haut Quotient>1201 est appliqué automatiquement. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau) est à présenter au moment de l'inscription pour les résidents de la ville de Trignac.

3 - Le Service Culture et Patrimoine fournit le matériel uniquement pour les ateliers enfants et jeunes de moins de 16 ans.

4 – Inscription et règlement

Vous pouvez vous préinscrire auprès du Service Culture et Patrimoine, mais l'inscription est considérée définitive lors du règlement total ou du 1^{er} acompte. Le règlement d'un acompte doit être effectué avant le début du 2^{ème} atelier. Sans acompte, vous ne serez pas autorisé à participer aux ateliers.

Le règlement peut être échelonné jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Nous n'acceptons qu'un seul chèque à la fois (chèque à l'ordre *du Centre culturel Lucie Aubrac*). Un reçu vous sera remis à chaque règlement.

En cas d'inscription en cours d'année, le montant dû pour les ateliers est calculé au prorata du nombre d'ateliers restants.

Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Culture et Patrimoine : Centre Culturel Lucie-Aubrac 6 rue de la Mairie, 44570 Trignac.

5 – Remboursement

Toute annulation en cours d'année du fait du participant doit être effectuée par écrit et sera prise en compte à la date de réception du courrier. Le remboursement est possible uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

Toute annulation des ateliers du fait de la ville entraîne un remboursement.

Le montant dû pour les ateliers sera calculé au prorata du nombre d'ateliers ayant déjà eu lieu à la date d'annulation, et non en fonction du nombre d'ateliers effectué par le participant. Pour tout remboursement un RIB devra être remis au Service Culture et Patrimoine.

6 - Dans le cadre de l'**Artothèque** de la Ville, les travaux des participants peuvent être exposés dans les services municipaux sur la base du volontariat. Toutes les œuvres collectives et les œuvres non-récupérées dans un délai de 3 mois constituent le fonds de cette Artothèque.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les ateliers d'Arts Plastiques.

Fait à _____, le _____

Signature (représentant légal si mineur) :